

**Discours**

**Discours d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la conférence de presse « L'égalité des femmes et des hommes dans la culture et la communication »**



Paris le, 01 mars 2013

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, la réalité de la situation des femmes dans l'univers de la culture et des médias est bien peu satisfaisante.

Le constat est sévère : dans les institutions culturelles, même si une prise de conscience commence à se faire jour, et que les femmes artistes en particulier multiplient les interventions, la situation leur reste défavorable, qu'il s'agisse des nominations, de leur place dans les programmations artistiques, ou encore de l'accès aux moyens de production et de diffusion.

Dans le champ des médias, la situation n'est pas meilleure : à la télévision, on compte deux tiers des temps de parole pour les hommes, un tiers pour les femmes. La place des femmes « expertes » est toujours très restreinte, puisque malgré la signature en octobre 2010 par des représentants des médias d'un « acte d'engagement pour une démarche d'autorégulation visant à améliorer l'image des femmes dans les médias », et notamment à améliorer la place des expertes, on compte dans la presse écrite hebdomadaire seulement 15% de femmes intervenant pour leur expertise, 20% à la télévision, et légèrement davantage à la radio (selon le rapport remis en 2011 par la Commission sur l'image des femmes dans les médias).

Et quand elles apparaissent, les femmes ont souvent un statut secondaire, un rôle social minoré ; elles sont plus souvent anonymes, plus souvent présentées et valorisées à travers leur rôle familial, et donc moins souvent à travers leur profession. La légitimité du savoir reste masculine. Comment les auditrices, les téléspectatrices, et en particulier les plus jeunes d'entre elles, peuvent-elles trouver les repères pour s'identifier et prendre confiance ?

On sait bien que les différents modes d'expression artistique et culturelle, qu'il s'agisse du spectacle vivant, du cinéma, de la littérature..., et bien sûr les médias, véhiculent des représentations sexistes et des stéréotypes d'autant plus puissants qu'ils sont souvent peu visibles, en raison de l'autorité intellectuelle de la création et de la force de l'image, et qu'ils s'ancrent dans l'inconscient collectif. Mais cette puissance peut à rebours s'exercer pour modifier ces représentations réductrices ou erronées. Notre action dans ce domaine, comme dans celui de l'éducation, est donc déterminante.

**Contact presse**

Département de l'information et de  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

C'est pleinement convaincue de cette responsabilité politique que j'ai décidé de prendre un certain nombre de mesures, qui ont été présentées et validées lors du comité interministériel des droits des femmes que le Premier ministre a présidé le 30 novembre dernier.

Pour m'accompagner dans cette démarche, je viens d'installer le comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication. Ce comité a pour vocation, en association avec l'ensemble des acteurs concernés, élus, dirigeants d'institutions culturelles et des médias publics, associations, artistes..., de suivre l'action que nous avons commencé à mettre en place, d'en apprécier les résultats, et bien sûr de faire toute proposition qui nous permettrait d'avancer plus vite sur le chemin de l'égalité, en bref d'être lui-même un lieu de créativité.

Il pourra s'appuyer notamment sur les travaux de l'observatoire de l'égalité dans la culture et la communication. Chargé de rassembler des données actualisées, qui seront rendues publiques puisqu'elles seront consultables sur le site internet du ministère, cet outil de connaissance complètement nouveau permettra de mesurer objectivement la situation – de « rendre visible l'invisible », mais aussi de montrer les progrès réalisés. D'ores et déjà, l'observatoire nous apporte des informations précieuses sur l'accès des femmes aux postes de direction, aux moyens de production, sur les rémunérations, sur les programmations. Son champ d'investigation sera élargi dans sa prochaine version aux industries culturelles (cinéma, édition, presse), et je souhaite qu'il se construise en concertation avec tous ceux qui sont intéressés à l'existence d'un tel observatoire, et ils sont nombreux, élus locaux, associations professionnelles, CSA...

Mais pour que les choses bougent, pour mettre la société en mouvement, il faut de la volonté - du volontarisme peut-être - et un travail de fond. C'est pourquoi j'ai demandé que figurent dorénavant dans les lettres de mission de tous les dirigeants de nos institutions nationales, établissements culturels et médias publics, des consignes précises pour que la présence des femmes dans les postes de direction comme dans les programmations soit améliorée ; cette exigence figurera également dans les contrats (contrats de performance, contrats d'objectifs et de moyens) qu'ils signent avec le ministère ; et dans les réseaux du spectacle vivant ou les réseaux de diffusion de l'art contemporain, ou encore les FRAC, je souhaite, en concertation avec les élus locaux, qui sont comme nous garants du respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités, que nous nous engagions de façon volontariste dans un processus de respect de la parité. Une circulaire sur le « Renouvellement des générations – Respect de la parité à la direction des établissements labellisés et des réseaux nationaux du spectacle vivant et des arts plastiques » vient d'être publiée, qui inscrit le principe de parité dans les processus de nomination.

J'ai rappelé combien le rôle du service public audiovisuel était déterminant pour combattre les discriminations et les stéréotypes. Je me réjouis donc de la présence aujourd'hui à mes côtés de Rémy Pflimlin, ainsi que de

tous les présidents de l'audiovisuel public, qui viennent de participer au comité pour l'égalité ; ils (et elles) ont pu témoigner ainsi de la détermination de leurs entreprises sur ce sujet.

Conformément à l'engagement pris lors du comité interministériel, et conjointement avec le ministère des droits des femmes et le ministère des sports, nous allons modifier le décret du 22 décembre 2004 qui empêche la diffusion en exclusivité sur des chaînes payantes des « événements sportifs majeurs » afin d'en garantir l'accès au plus grand nombre de téléspectateurs ; désormais, pour certaines compétitions énumérées dans le décret, il sera précisé qu'elles concernent des événements aussi bien masculins que féminins. Ainsi nous pourrions mieux valoriser les performances des sportives françaises qui suscitent l'engouement d'un toujours plus grand nombre de téléspectateurs. Je pense ici en particulier aux bons résultats sportifs réalisés par les équipes féminines de football qui ont permis aux chaînes de la TNT de réaliser de très bon scores d'audience. Plus généralement, c'est une meilleure exposition du sport féminin sur l'ensemble des services de télévision, gratuits comme payants, qu'il nous convient de promouvoir.

Les compétences du CSA seront renforcées. Il a en effet été décidé, lors du comité interministériel des droits des femmes, de compléter la loi du 30 septembre 1986, par un texte législatif à venir : le CSA sera désormais chargé d'exercer une vigilance particulière sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes, en veillant à la promotion de l'image des femmes dans l'audiovisuel, ce qui passe en particulier par la lutte contre les stéréotypes sexistes et les images dégradantes dans les programmes mis à disposition du public. D'ores et déjà, le nouveau président du CSA, Olivier Schrameck, a constitué un groupe de travail sur les droits des femmes, présidé par Sylvie Pierre-Brossolette, par ailleurs membre de notre comité pour l'égalité et dont je salue la présence.

Enfin il est un autre domaine dont le rôle est déterminant pour faire évoluer nos représentations, c'est celui de la publicité. Celle-ci fait déjà l'objet d'une démarche d'auto régulation. L'ARPP (agence de régulation de la publicité publique) élabore en effet de nombreuses recommandations, parmi lesquelles figurent des règles déontologiques relatives à l'image de la femme et à la lutte contre les stéréotypes sexuels.

Cette démarche d'autorégulation en amont fonctionne bien en ce qui concerne la publicité télévisée, puisque le régulateur audiovisuel, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, n'intervient que rarement pour sanctionner une chaîne. Toutefois, le Gouvernement souhaite la conforter, et même aller au-delà, en favorisant la diffusion de spots publicitaires qui ne véhiculent pas une image stéréotypée et dégradante du rôle des femmes. J'attends à cet égard les propositions qui seront formulées par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui vient d'être institué en janvier dernier, pour saisir l'ARPP de propositions sur ce sujet.

Parallèlement à toutes ces mesures incitatives, quelquefois dissuasives..., il faut aussi montrer et démontrer tout ce que les femmes font déjà, et qu'elles peuvent faire avec le même talent et les mêmes compétences que les hommes, dans tous les domaines. «Rendre visible l'invisible », c'est aussi cela.

Je pense à toutes ces femmes qui sont de grandes artistes, à des journalistes qui vont sur des terrains de guerre, à celles qui dirigent avec talent des institutions culturelles. Et je voudrais aussi saluer ce qui est déjà accompli par le service public de l'audiovisuel : pour ne citer que quelques exemples, la diffusion des matchs de l'équipe de France féminine de rugby par France Télévisions, la part des femmes aux plus hauts postes de direction au sein d'ARTE France et également de l'AEF, Audiovisuel extérieur de la France. Je tiens d'ailleurs à souligner la conviction avec laquelle ses chaînes (RFI, France 24, TV5 Monde), en collaboration avec Monte Carlo Doualiya, s'engagent dans cette politique d'égalité en se mobilisant pour le Forum mondial des femmes francophones le 20 mars au Quai Branly (diffusion toute la semaine de portraits de femmes francophones/arabophones), et en préparant des projets d'émission récurrentes sur la place des femmes dans le monde.

C'est dans cet esprit que j'ai décidé de lancer une saison de l'égalité, en fait un cycle de 3 saisons, dont l'objectif est d'entraîner un mouvement qui deviendra je l'espère un mouvement de fond, irréversible.

J'ai demandé que chacun s'engage dans cette saison ; je fais appel à tous, aux institutions nationales, qui doivent jouer pleinement leur rôle de service public et être exemplaires, comme à toutes les autres. J'ai déjà écrit à 270 dirigeants d'institutions, pour les engager à prendre des initiatives à ce sujet, et à contribuer ainsi à l'enrichissement de notre vie artistique et culturelle. D'ores et déjà, le mouvement s'amorce...

Nous recenserons tout ce qui se fait déjà sur le territoire national et tout ce qui aura été fait en plus à l'occasion de cette saison, et nous le ferons largement savoir grâce à une communication qui sera portée au niveau national par mon ministère, et cela dans tous les domaines : audiovisuel, théâtre, musique, cinéma, danse, arts plastiques, édition, presse...

Un événement marquant devra avoir lieu durant cette première saison dans chacun de ces champs. Un premier jalon est déjà posé, avec l'initiative de FTV, qui ouvre cette saison égalité par sa semaine « en avant toutes », à partir du 2 mars, sur toutes ses antennes – en lien bien évidemment avec la journée internationale de la Femme le 8 mars.